

# Initiative du « Savoir skier »

## Année scolaire 2019/2020



### Classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> dans le cadre des cours d'EPS.

Chers parents d'élève de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>,

Voulant profiter de la proximité des stations de skis, les enseignants d'EPS du collège Saint Joseph ont décidé de relayer une initiative du Conseil Départemental. Cette activité appelée « Savoir Skier » consiste à mettre en œuvre un cycle de ski dans le cadre des cours d'EPS.

Ainsi, pour cette année scolaire 2019 – 2020, deux cycles de ski sont programmés :

- Un cycle de 4 séances de ski de fond pour les élèves de 6<sup>ème</sup> qui se déroulera courant mars 2020 à Plaine-Joux. Tout le matériel de ski (chaussures, bâtons et skis) sera mis à la disposition des élèves. Les enfants devront uniquement prévoir une tenue adaptée à l'activité (gants, bonnets, tenue de ski).
- Un cycle de 5 séances de ski alpin pour les élèves de 5<sup>ème</sup> qui se déroulera courant janvier 2020 à Habère-Poche.  
Chaque famille devra veiller à ce que l'enfant soit équipé au niveau de la tenue (gants, bonnet, lunettes de ski, tenue de ski). Si votre enfant dispose du matériel (chaussures, bâtons et skis alpins), il peut l'utiliser. Dans le cas contraire, ce matériel sera fourni par l'établissement via un prestataire.

S'intégrant dans le cadre des cours d'EPS, cette activité est **obligatoire** pour tous les élèves quelque soit leur niveau de ski. Des groupes de niveau de 15 élèves maximum seront constitués et les enseignants d'EPS, aidés par des moniteurs de ski, assureront l'encadrement et mettront en place une pédagogie adaptée en fonction du niveau de chaque groupe.

Sur le plan du financement, une partie du coût du projet (transports, forfaits, location de matériel de ski alpin, encadrement par des moniteurs de ski) est couvert par une subvention du Conseil Départemental et par l'établissement. Malgré toutes ces aides, une participation par enfant est facturée aux familles pour mener à bien ce projet, à savoir :

- la somme d'un maximum de **34 €** pour votre enfant inscrit en 6<sup>ème</sup>
- la somme de 34 € pour votre enfant inscrit en 5<sup>ème</sup>, à laquelle nous soustrayons 10,50 € du fait d'un excédant budgétaire sur l'année dernière. Par conséquent seule la somme d'un maximum **23,50 €** vous sera facturée cette année.

Des informations plus détaillées sur l'organisation vous seront communiquées à l'approche de ces activités. Cependant, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Pour la richesse et la diversité de l'enseignement de l'EPS proposé à votre enfant, nous vous remercions du soutien que vous nous accordez.

L'équipe des Enseignants d'EPS

La Directrice des Etudes  
Patricia DANTONY

Le Chef d'établissement  
Wilfried MARCHEVAL